

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1055

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 19

Après le mot :

« fœtus »,

rédigier ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 7 :

« puis de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.